

Madame, Monsieur,
Cher.e.s Etudiant.e.s,
Cher.e.s Collègues,

La profonde transformation du contexte de santé à laquelle nous assistons depuis de nombreuses années exige l'adaptation de la formation des professionnels de la santé. Dans ce contexte, la Fédération Wallonie-Bruxelles vient d'autoriser l'ouverture du **master en Sciences Infirmières** (120 ECTS) au niveau de 4 consortiums réunissant Hautes-Ecoles et Universités : Bruxelles, Liège, Mons et Namur.

Ainsi, le consortium namurois rassemblant les HEPN, HELHA, UCLouvain, UNamur et Hénallux (institution référente) organisera, en codiplomation, ce tout nouveau programme de formation **dès la rentrée académique 2021-2022**.

Le master en sciences infirmières est un levier pour amener les infirmiers à assurer le leadership clinique, organisationnel, politique et disciplinaire, dans les efforts de restructuration des soins de santé et de reconceptualisation des rôles. Il est également une des conditions nécessaires à l'obtention du titre d'infirmier de pratique avancée, qui est amené à :

- réaliser des tâches médicales peu complexes et/ou des tâches médicales spécialisées bien définies
- réaliser des tâches infirmières hautement spécialisées et complexes qui demandent des compétences supplémentaires en matière de coordination des soins, d'éducation des patients/clients, d'autogestion, de responsabilisation et de soins psychosociaux
- se charger de l'exécution d'autres activités telles que la recherche scientifique, la formation ou le coaching d'autres dispensateurs de soins¹.

La loi² précise que le titre d'infirmier de pratique avancée ne pourra être porté que par le porteur du diplôme ou du titre professionnel d'infirmier, après une formation de niveau master en sciences infirmières. Les critères spécifiques pour l'obtention de ce titre ainsi que les actes et conditions d'exercice de cette nouvelle profession ne sont toutefois pas encore définis. Aussi, nous poursuivons nos démarches au niveau politique pour faire avancer les dossiers concernant les domaines spécifiques de l'infirmier de pratique avancée et le continuum de la formation infirmière au niveau de la santé publique.

Cependant, en attendant cette évolution tant attendue du cadre de pratique clinique, le Master en Sciences infirmières permet également de développer les compétences nécessaires à de

¹ Profil de fonction et de compétences de l'infirmier de pratique avancée, approuvé par le CFAI le 8 mai 2018

² Loi du 22 avril 2019 modifiant la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé

nombreuses fonctions déjà existantes, et ceci tant au niveau de l'enseignement de la profession, que de la gestion des soins cliniques (coordination de programmes de soins, coordination de séjours, case management, coaching d'équipes, ...) et de l'évolution de la profession (recherche scientifique, doctorat, politique,...). La reconnaissance barémique de ces diverses fonctions dépendra quant à elle du type de fonction exercée et de son lieu d'exercice.

De façon à vous présenter les détails de cette formation, échanger à ce sujet et répondre à vos éventuelles questions, nous vous invitons à nous rejoindre le **jeudi 27 mai de 18 à 19h** par visioconférence via le lien suivant :

https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_ZDFjN2U0MzAtMDQ5YS00NDFmLWI2MDItODI0NjliMWVhZGE2%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%2271260448-f1a9-4729-b630-4882e4dc58f5%22%2c%22Oid%22%3a%223e1fe744-1b1d-4005-bf3e-9bce2d06ffe6%22%7d

De manière à préparer cette réunion au mieux, nous vous invitons à faire part de vos éventuelles **questions et suggestions** auprès de Marie Erpicum (marie.erpicum@henallux.be) en charge de la coordination de ce Master.

Dans l'attente d'échanger avec vous à ce sujet, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Cher.e.s Etudiant.e.s, Cher.e.s Collègues, en l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pour le consortium namurois,

Cécile Dury

Directrice du Domaine de la santé

